

PROJET DE LOI

adopté

le 19 mai 1960.

SÉNAT

2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*relatif à la police de la chasse dans les départements  
du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet  
de loi dont la teneur suit :*

## Article unique.

L'alinéa 6 de l'article 372 du Code rural, modifié notamment par la loi n° 57-310 du 15 mars 1957, est complété ainsi qu'il suit :

« Le présent alinéa est applicable dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. »

Délibéré en séance publique, à Paris, le  
19 mai 1960.

*Le Président,*

*Signé : G. de MONTALEMBERT.*

---

Voir les numéros :  
Sénat : 4 et 76 (1959-1960).